

(¹)

(N° 148.)

SÉNAT DE BELGIQUE

SESSION DE 1919-1920

BUDGET GÉNÉRAL DES RECETTES ET DES DÉPENSES

DE L'EXERCICE 1920 (1)

Tableau XIII. — Corps de la Gendarmerie.

Rapport de la Commission de la Défense Nationale.

Présents : MM. DE RO, président-rapporteur ; CARPENTIER, CUPERUS, le comte DE BROQUEVILLE, le baron D'HUART, DUMON, (Alphonse), LIBIOULLE, VAN WETTER et WACRENIER.

MESSIEURS,

La Commission estime que la gendarmerie doit être renforcée et la situation de ses officiers, sous-officiers et soldats améliorée tant au point de vue de la solde que des pensions.

Ce corps d'élite ne cessa point de rendre de signalés services depuis 1830.

Militairement et énergiquement éduqué, bien commandé il est dans nos villes comme dans nos bourgades, partout respecté.

La police rurale est incomplète et presque dérisoire.

Le garde champêtre, enfant du village, parfois vieux et infirme, ne jouit pas d'une autorité suffisante.

L'autorité communale l'emploie d'ailleurs à de multiples offices.

Il faut donc créer partout des brigades de gendarmerie dont le chef et ses subordonnés parlent la langue de la région ; elles ne tarderont pas à faire régner dans le pays entier une parfaite sécurité.

La plupart des gendarmes ont charge de famille ; il faut leur assurer une situation qui les mette à l'abri de toute inquiétude tant pour le présent que pour l'avenir.

(1) Budget, n° 120.

(2)

Votre Commission appelle spécialement la bienveillance du Gouvernement sur les anciens gendarmes de première classe.

Leurs successeurs furent tous promus au grade de maréchal des logis et jouissent de ce chef, d'une pension très supérieure à celle de ces vétérans.

A mérite égal ils ont droit aux mêmes avantages que, certainement, le Gouvernement ne leur refusera pas.

C'est à l'unanimité que votre Commission vous propose l'adoption du Budget voté par la Chambre des Représentants, sous le bénéfice des observations qui précèdent.

Le Président-rapporteur,

GEORGES DE RO.